

CONSULTATION DE MARCHES PUBLICS

VOYAGE SCOLAIRE A ROME

RECTIFICATIF

Article 1 : identification du pouvoir adjudicateur

Collège du Lazaro – 56 rue du Lazaro – 59700 Marcq en Baroeul
Tel : 03.20.20.05.30
Courriel : in.0593227m@ac-lille.fr
Représenté par Madame C. Givert, Principale

Article 2 : objet du marché

Organisation d'un voyage scolaire à **ROME**
Dates : départ le **25/03/19 ou le 26/03/19**
Retour le **02/04/19 ou le 03/04/19**

La procédure de consultation est le marché à procédure adapté (application de l'art.28 du code des marchés publics)

Article 3 : Prestations attendues

Le groupe est formé de **2 accompagnateurs et 20 élèves.**

La prestation comprendra :

- transport : train ou bus jusqu'à l'aéroport puis avion obligatoire.+ carte de transport hebdomadaire
- hébergement / repas: non demandé (en famille – échange scolaire, tout est prévu pas l'établissement d'accueil)
- visites : **toutes les visites sont réservées par le prestataire** (voir le programme en annexe)
- transport sur place : non
- assurance annulation en cas de risque attentat : remboursement total des frais avancés en cas d'interdiction de voyage par les autorités gouvernementales et administratives (risque ou acte terroriste et attentat)

Article 4 : éléments contractuels et financiers

- Date limite et modalités de remise de l'offre
 - les offres sont adresser avant le : **08/06/2018**
 - destinataire : Madame Vernez, gestionnaire ou Madame Givert, Principale
 - les renseignements d'ordre pédagogique sont à voir avec le professeur organisateur

Mme Montali

- les renseignements d'ordre financier et matériel sont à voir avec la Gestionnaire, Madame Vernez.

- forme de l'envoi : par mail dans un premier temps puis par courrier

- Constitution de l'offre :
 - le devis spécifiant le prix global du voyage ainsi que le prix unitaire détaillera les prestations incluses dans le descriptif (prix fermes et définitifs sous réserve de changement d'effectifs et de dates, exprimés en TTC)
 - le programme du voyage et ses caractéristiques
 - les dispositions de l'assurance
 - l'organisme devra spécifier si des réductions particulières sont accordées en cas de fidélité, départ en basse période...
- Modalité de règlement :
 - le paiement de la prestation, visée par le présent marché, sera effectué dans un premier temps en deux acomptes par mandat administratif à 30 jours à compter de la réception des factures d'acompte et par virement administratif sur le compte du titulaire (RIB sur les factures avec IBAN et BIC)
 - le solde du voyage s'effectuera après service fait
 - les factures comportent les mentions obligatoires

Article 5 : attribution du marché

- Jugement des offres :

L'offre la plus économiquement avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

Prix : 45 %

Qualité de service : 55 %

- La publication de l'avis d'attribution sur le site de l'AJI vaut notification aux candidats.

Merci de proposer vos tarifs les plus avantageux pour un voyage « clé en main ».